

Prenez un assassin. Est-il tenu de s'avouer coupable ? Nullement. Qu'il se taise.

J'irai plus loin. Comme il est des cas où le silence est un aveu : *Q. à tacet consentire videtur*, j'estime qu'alors l'accusé peut nier hardiment et plaider non coupable.

"Avez-vous tué ?" demandera le juge. "Non", répondra l'assassin.

Mais alors, vous justifiez le mensonge ? — Non.

Car en réalité l'accusé ne ment pas, quoiqu'il ait l'air de mentir ; il ne trompe pas le juge. Celui-ci comprend fort bien ce que parler veut dire, et il ne conseillera jamais à un pauvre diable de se faire pendre bénévolement.

Prenons maintenant un marchand embarrassé dans son commerce. Son voisin indiscret vient le trouver : "Est-il vrai, lui dit-il, que vous êtes près de la faillite ?" — "Nullement", s'écrie le commerçant effrayé. "Tout va bien. Gardez-vous de répandre des bruits qui nuiraient à mon crédit."

Ce commerçant ment-il ? Non. Son discours a, au contraire, la signification fort claire que voici : "Vous êtes un impertinent de mettre votre nez dans mes affaires, et vous ne méritez point qu'on vous réponde."

Voici une servante qui déclare à une visiteuse que sa maîtresse n'est point à la maison. Ment-elle en donnant cette excuse universellement acceptée pour ce qu'elle vaut ? Évidemment non. Cette formule polie de non recevoir ne trompe personne.

Il existe une foule de cas où des personnes liées par le secret confessionnel, le secret professionnel, ou même le secret naturel, le confesseur, l'avocat, la mère, entre autres, sont autorisés ou même tenus à céler la vérité. Et dans ces cas aucun juge n'a le droit d'exiger d'eux des révélations que le devoir leur interdit. Le confesseur qui céderait à ses injonctions se rendrait coupable de sacrilège, l'avocat manquerait à l'honneur, la mère commettrait une monstruosité.

Hors de ces cas de silence légitime, les témoins qui ont juré de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité sont tenus évidemment *sub gravi* d'être fidèles à leur serment.

Qu'est-ce donc que le serment, et quel péché commet-on lorsqu'on viole son serment ?